

COMMUNE de SAINT PAUL des LANDES

Délibération du CONSEIL MUNICIPAL
du 9 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 17 Présents : 11 Votants : 14

Sont présents : BENITO Patricia, DONEYS Jean-Luc, CHEVALIER Cécile, POUGET Alain, TEISSEDRE Janine, BADUEL Patrick, BARDY Daniel, DELOM Florence, MURAT Frédéric, RAYNAL Géraud, VABRE Fabien.

Sont absents : GALÉRY Jacques, MARCENAC Cécile (procuration donnée à Cécile CHEVALIER), PORTERO Séverine, LEGOUT Cécile (procuration donnée à Alain POUGET), PENA-AUBERT Christelle, BOUTONNET Sabine (procuration donnée à Jean-Luc DONEYS).

L'an deux-mille vingt-quatre, le 09 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Paul des Landes, convoqué le 02 avril 2024, s'est réuni sous la Présidence de Madame Patricia BENITO, Maire.

Secrétaire de séance : Cécile CHEVALIER

Délibération N° 2024-022 – Autorisation donnée au Maire pour ester en justice

Madame le Maire demande l'autorisation au Conseil municipal de désigner le Cabinet TEILLOT et ASSOCIES, 21 Boulevard BERTHELOT 63 400 CHAMALIERES pour accompagner, représenter en justice, et défendre les intérêts la Commune dans le litige qui l'oppose à un agent ;

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'autoriser Madame le Maire à désigner le Cabinet TEILLOT et ASSOCIES, 21 Boulevard BERTHELOT 63 400 CHAMALIERES pour accompagner, représenter en justice, et défendre les intérêts la Commune ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.

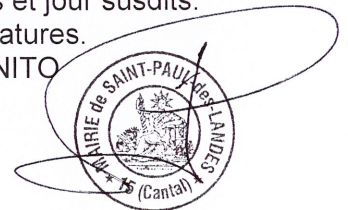
Après délibération, la proposition est approuvée par 14 voix pour.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 11/04/2024 sur le site internet de la commune www.saint-paul-des-landes.fr, qu'il n'a été présenté aucune observation. Le présent extrait a été transmis le 11/04/2024 à Monsieur le Préfet.

Délibéré en séance les ans, mois et jour susdits.

Au registre sont les signatures.

Le Maire, Patricia BENITO



La secrétaire de séance, Cécile CHEVALIER